

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 10 décembre 2013

Au siège de la Fédération Française de Football, Paris

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par Monsieur Guy WAÏSS, Chef du service du budget, de la performance et des établissements, MEN, DGESCO
- Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur, chargé de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, MEN - DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. MEN
- Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, représentée par Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Chef du bureau DSB1 – Bureau des fédérations multisports, des activités sportive de nature et de pôles ressources
- Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, MSJEPVA, représenté par Madame Mathilde GOUGET
- Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Chef de service, MSJEPVA, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission « sport éducation insertion »
- Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'Inspection Générale Groupe EPS, représentée par Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe EPS
- Monsieur Paul-André TRAMIER, représentant le CNOSF et la F.F. de Badminton
- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e
- Monsieur Jean-Claude PATEYRON, Principal du Collège Georges Braque, Paris 13e
- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly
- Madame Jacotte SELS, Professeur EPS, collège Les Prés, Montigny Le Bretonneux
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée Lumière, La Ciotat
- Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var
- Madame Evelyne SALLANNE, Professeur EPS, Collège Cerdanya, Bourg Madame
- Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général SNEP/FSU
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS SE/UNSA
- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire Générale PEEP
- Monsieur Paul RAOULT, Président de la FCPE, représenté par Monsieur Michel VINCENT

I. Interventions liminaires

- SNEP-FSU

Ce CA se situe dans une période historique pour le sport scolaire de second degré. Après la loi d'orientation qui a confirmé le rôle du sport scolaire, le Comité Technique du ministère de l'EN vient d'approuver le décret confirmant les 3h dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS et permettant le retour des cadres UNSS dans le giron de l'éducation nationale. C'est là le résultat des pressions de la profession organisées par le SNEP-FSU tout particulièrement.

Il fallait sortir de l'ambigüité qui régnait avec un précédent décret datant de 1973, modifié en 1978, qui fixait à 2h le forfait d'AS, ce forfait avait été rétabli à 3h mais seulement par voie de circulaire, juridiquement inférieure au décret.

Pour autant, la bataille est loin d'être terminée, effectivement il nous faut maintenant une circulaire d'application du décret sur le sport scolaire sans ambigüités, apportant des garanties pour que l'esprit du décret soit respecté : c'est d'abord et prioritairement dans son établissement d'affectation que le collègue assure son forfait de 3h d'AS, y compris pour des initiatives liant en sport scolaire les écoles et le collège, ou les collèges et le lycée (être envoyé dans une autre AS doit rester exceptionnel et n'être mis en œuvre après que tout ait été essayé pour dynamiser l'AS de son établissement).

Et il faut que la circulaire définisse des principes qui permettent que le sport scolaire puisse partout jouer son rôle de service public pour l'accès aux pratiques sportives pour tous les jeunes. Je pense notamment aux lycées et LP où les difficultés sont grandes, on le perçoit dans le rapport présenté aujourd'hui : c'est l'âge où baisse nettement l'engagement des jeunes vers la pratique sportive et artistique. Le sport scolaire a donc un rôle essentiel à jouer et nous sommes contre toute forme de repli sur des solutions qui s'adapteraient au lieu de prendre à bras le corps le problème.

Pour aider à ce que se développe cette pratique, il faut que les AS aient accès aux installations sportives et qu'il y ait le moins possibles de cours, de colles, le mercredi après-midi, que des créneaux soient libérés dans la semaine, que les jeunes de LP en stage puissent être libérés, notamment pour les compétitions (ce qui nécessite que ce soit stipulé dans la convention de stage), qu'on stoppe les récupérations de cours sur le mercredi après-midi, etc.

Pour que le sport scolaire vive, il faut aussi que l'on s'attaque sérieusement aux difficultés financières de nombre d'AS et qu'on arrête de prendre, dans cette instance, des décisions qui aggravent ces difficultés. Je ne développe pas, nous y reviendrons dans les points particuliers.

Le décret permet le retour des cadres à l'UNSS. Vous savez que nous étions opposés à leur détachement auprès de l'UNSS, nous souhaitons que tous les cadres reviennent à l'EN, sans perte de salaire et indemnités bien entendu, et que le déroulement de carrière prenne en compte le niveau et la charge des responsabilités qui sont les leurs.

Le décret reconnait la réalité des districts UNSS. Pour nous il est clair que ceux-ci doivent rester coordonné par les collègues volontaires du secteur, choisis par leurs pairs et qui animent leur AS dans leur EPLE. C'est donc une mission qui s'effectue au-delà du forfait qui doit être réservé pour l'animation de l'AS, et rémunéré comme actuellement en HS ou décharge de service. Nous intervenons pour que ce soit clair dans la circulaire d'accompagnement et pour que la coordination des districts UNSS soit bien inscrite dans les missions des enseignants EPS, en plus de leurs ORS, lors des discussions actuelles sur le métier d'enseignant.

Hier soir, en audience après du cabinet du Ministre, le SNEP a obtenu que la coordination de district UNSS soit bien inscrite dans le futur décret sur le métier d'enseignant comme une mission complémentaire, au-delà des Obligations réglementaires de service, et donnant donc lieu à indemnité. C'est ainsi la première fois que sera officialisée la notion de district-UNSS et celle de coordonnateur ou coordonnatrice de district UNSS!

Cette rentrée a été caractérisée par l'appel du syndicat majoritaire des chefs d'établissement à refuser d'assurer la fonction de président de l'AS, pourtant inscrite dans la loi. Surprenant d'ailleurs de voir que des responsables hiérarchiques qui passent beaucoup de temps à veiller à ce que les personnels sous leur responsabilité appliquent la loi, décident, eux, de s'en exonérer. Sur ce dossier, soucieux qu'aucun personnel ne puisse être pénalisé ou soit sous la crainte de risques juridiques, nous avons interpellé la DAJ du MEN et la DGAFP au niveau fonction publique. Les deux ont été très claires : il n'y a pas de risque juridique pour les chefs d'établissement, présidents d'AS. Le maintien du mot d'ordre est donc lié à d'autres raisons, et notamment à une conception d'un sport scolaire qui ne serait plus une mission de l'Etat, un élément du service public d'éducation. Un débat que nous avons eu dans cette instance avec un engagement clair du Ministre de l'EN actuel pour la conception mission de l'Etat! Nous souhaitons que les personnels de direction soient rassurés, directement, par le Ministère et qu'ils assument leur fonction de président d'AS.

Autre dossier en instance, celui du toilettage des statuts du sport scolaire, notamment dans le sens d'une démocratie améliorée. Le SNEP, comme sur chaque dossier, a fait des propositions.

C'est donc bien dans une période de choix importants pour la pérennité et le développement de l'UNSS que s'inscrivent nos travaux.

SE/UNSA

Lors du comité technique ministériel du 27 novembre un projet de décret a été présenté concernant le sport scolaire. Pour le SE/UNSA ce décret n'apporte aucun changement pour la profession et il pourrait au contraire la condamner à ne pas évoluer. Attaché fortement au sport scolaire, le SE/UNSA aurait souhaité aller bien plus loin pour le renforcer et le redéfinir. Il aurait fallu pour cela revoir l'ensemble des statuts de l'UNSS, l'ensemble du projet sportif du sport scolaire et envisager la liaison avec le statut de enseignants d'EPS. La cohérence aurait voulu que ce texte soit discuté une fois le chantier des métiers achevés et les orientations du ministre connues. Une fois de plus les professeurs d'EPS échappent à la règle commune, nous ne pouvons que le regretter. C'est parce que le sport scolaire est indispensable, qu'il a du sens que les misions liées au sport scolaire doivent être traitées que nous aurions souhaité une approche globale du sujet allant, vous l'aurez compris, au-delà de la simple problématique des enseignants. Les questions de responsabilité des chefs d'établissement ne sont pas levées, la constitution même de l'association, ses statuts, son fonctionnement ne sont pas en phase avec ce que doit être une association loi 1901. L'accident mortel survenu il y quelques semaines lors d'un entrainement d'AS en escalade sera suivi de près par l'UNSA éducation.

N'ayant pas la circulaire d'accompagnement du décret, L'UNSA éducation a choisi de ne pas participer au vote du CTM au regard des nombreuses interrogations du projet sur les coordonnateurs de district et les cadres UNSS notamment. Pour ce décret concernant directement le fonctionnement de l'UNSS, le SE/UNSA aurait souhaité aller beaucoup plus loin sur le sport scolaire, c'est pour cela que nous avons proposé trois amendements, non adoptés au CTM.

- -Pour le SE/UNSA, il ne s'agit pas d'intervenir sur des actions sport scolaires comme cela existe déjà, par exemple les cross avec l'USEP, mais de pouvoir intervenir dans le cadre des trois heures dans le cycle école collège qui est bien défini maintenant.
- Ces trois heures sont une mission de service public renforcée par le décret, il existe d'autres façons d'effectuer ces trois heures grâce à ce décret : quelle utilité d'un décret si on a toujours le choix de ne pas l'appliquer ? Le SE/UNSA juge qu'un décret constitue un acte fort, seules des raisons médicales sauraient permettre d'y déroger. L'objectif est bien dans le cadre qui nous occupe de renforcer le sport scolaire.
- L'ajout d'un article permettant de rémunérer les plus engagés dans le sport scolaire quand ils dépassent leur trois heures. Malheureusement ces trois amendements ont été refusés, notamment par les personnes défenseurs du sport scolaire.

Les autres sujets évoqués au CTM qui nous ont conduit à ne pas prendre part au vote sont la notion de forfait non présente, (que se passe-t-il après la troisième heure ?). Nous supposons que cela apparaîtra dans la circulaire, mais nous ne l'avons pas eue. A aucun moment, le texte ne fait allusion au temps réservé aux compétitions le mercredi après-midi, il serait bon que le texte sur les obligations service précise ce point. Pour les cadres UNSS sur lesquels nous sommes d'accord avec leur réintégration, dans quelles conditions par rapport à leur évolution de carrière ? Les réponses de l'administration ont consisté à un renvoi vers la circulaire d'accompagnement et une proposition de consultation. Comment alors prendre le risque de signer un chèque en blanc sans réponse à ces nombreuses interrogations ? Pourquoi ne pas aller plus loin pour le sport scolaire à travers ce décret comme nous l'avons proposé ? Pourquoi une telle proposition de décret en pleine actualité sur le GT métiers ? Pourquoi ne pas réfléchir au sport scolaire demain à travers une large consultation ?

En conclusion le SE/UNSA aurait préféré aborder le dossier du sport scolaire et des enseignants d'EPS d'une manière globale, comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises dans cette instance. Le SE/UNSA sera très attentif au contenu de la circulaire, qui pourrait être le meilleur comme le pire notamment pour les cadres, les coordinateurs de district, les enseignants d'EPS et donc pour le sport scolaire.

ELUS DES AS

La question du décret constitue un élément déterminant, conforme aux souhaits émis via la plate-forme des élus des AS : Enfin tous les enseignants pourront exercer le forfait dans le service

Mais aussi pour

- La reconnaissance des coordonnateurs de district, points d'appui déterminant des organisations et maillon indispensable pour le dynamisme du sport scolaire
- Satisfaction aussi pour les cadres, dont la masse salariale est très lourde pour la structure d'une part mais aussi pour la cohérence éducative : nous sommes dans l'éducation nationale

Réponses G.Waïss

Le décret est une clarification : Il consacre les 3h au bénéfice de l'AS et reconnaît le travail fait en district. Le projet de circulaire d'application sera soumis aux représentants du personnel. Pour les cadres, les nouvelles dispositions sont en bonne voie, mais sont encore à sécuriser sur le plan juridique.

Il conviendra de modifier les articles 19 et 22 des statuts de l'UNSS en combinant l'autorité des recteurs et des DASEN et l'investissement dans l'association.

Conformément à l'article 29, les nouveaux statuts doivent non seulement être approuvés par les 2/3 des présents à l'AG mais aussi par le Conseil d'Etat, auquel il faudra présenter un texte juridiquement irréprochable.

Le nouveau cadre de financement est à la fois le programme 141 et le programme 230.

Pour la question financière, les recteurs sont déjà informés qu'ils disposeront de l'enveloppe du titre II du 141 pour les postes UNSS qui seront pris en charge par leurs services à la rentrée 2014.

II. Approbation du PV du CA du 10 avril 2013

Le PV est adopté à l'unanimité

III. Rapport général

Présentation par L. Petrynka, directeur

1/Continuité avec 2012, plus concis, envoi 15 jours avant le CA après retour de remarques.

2/En annexe, document « UNSS en Chiffres ». Les statistiques sont le reflet du nouvel outil, de manière générale cohérentes, avec le problème de l'utilisation rendue possible tardivement. Le bilan est réalisé via un taux de remplissage des AS de 1/3.Il faut concéder que le nombre de questions à renseigner est un frein pour les enseignants.

3/ Une année d'application du PNDSS, qui porte un effet d'entraînement pour la réalisation des PADSS

4/20 000 licences supplémentaires

5/ Licence dématérialisée désormais opérationnelle. A terme l'application mobile sera un outil facilitant et économiseur de temps et de papier.

A/L'UNSS, son fonctionnement et ses licenciés

- Nécessité d'insister sur la tenue effective des CDUNSS et CRUNSS, avec les rythmes scolaires et le PADSS comme sujets prioritaires
- Rôle des coordonnateurs de district réaffirmé
- Fusion des comptes pour la première année, résultat de 686 000€ non comparable avec 2011
- Produits : soutien financier des ministères. 14,5M€ et 2,4M€ de fonctionnement pour le MEN, 967 500€ pour les sports, 12 M€ de recettes adhésions, partenariat 450 000€
- Charges : 21 M€ en masse salariale, crédits d'animation : 16 M€
- Augmentation des licences, conséquences de plusieurs éléments dont l'engagement des enseignants, les effets de la circulaire 2010 et la mobilisation de toutes les composantes de l'institution. Lors du dialogue de gestion, le dossier-type inclut le nombre de licenciés UNSS (précision de G.Waïss). Le taux de renouvellement de 40% est à améliorer. Excellent taux de pénétration dans les lycées agricoles. Mobilisation plus forte dans les zones rurales. La catégorie benjamins demeure la catégorie phare. Grande majorité des licenciés en collèges.
- Offre sportive : répartition en effectifs classique selon les sports. 122 CF, sans défection. ¼ des AS concernées par les CF. SSS légèrement en baisse, avec un nombre de licenciés en augmentation (+ 8000).

B/ Développement

A partir des politiques du MEN et Ministère des Sports, dialogue de gestion avec chaque DSR, et répartition des dotations fléchée.

- Génération responsable: impact important des dispositions sur le haut-niveau scolaire. 130 000 élèves concernés par le dispositif. Evolution des VP (55% des AS) et des jeunes dirigeants. Il faut renforcer les passerelles avec le mouvement sportif.
- Filles. Leur nombre ne progresse pas. Si beaucoup d'évènements spécifiques sont proposés, c'est l'offre sportive des AS qui doit être adaptée. Parité et mixité sont des préoccupations dans l'organisation de chaque discipline. Missions dévolues à la Commission nationale sport et mixité dont la labellisation des AS,

- Quartiers prioritaires : taux de pénétration de + de 21,56%
- Handicap: axe fort, des championnats locaux aux CF, ainsi que le sport partagé. L'affiliation simplifiée des établissements spécialisés provoquera une progression des licenciés.
- Formation : secteur à développer en lien avec les conventions fédérations sportives/MEN. 2800 animateurs formés. Mise à disposition d'une bibliothèque virtuelle en 2014
- REI: podiums en triathlon et CO. Stratégie d'accueil d'évènements internationaux sur le territoire: 2014, Tennis de table et AG ISF, basket et triathlon en 2015, handball en 2016. Candidature en athlétisme pour 2017. 4 services candidats à un évènement autour de l'Euro 2016.
 - 42 lycées AEFE affiliés, JIJ chaque année, au Maroc cette année, dans l'Aude en 2014. Relations bilatérales
- Développement durable : appel à projet des AS via le trophée 2I2D
- Santé : succès de la semaine « sentez-vous sport » (5000 AS le mercredi). Travail sur l'application mobile, en partie consacrée à des tests et conseils sur la santé
- Communication : nouvelle charte en cours, + d'1 200 000 visiteurs sur le site, articles réguliers, actualité sur les réseaux sociaux, revue Equilibre, flash news, collège des « ambassadeurs »

Discussion

Elue des AS -J. sels

Erreurs constatées :

- Coordonnateurs de district, notamment dans l'académie de Poitiers.
- Des poussins et benjamins en lycées professionnels

Répartition des crédits d'animation : des questions relèvent du développement en direction des élèves (filles quartiers prioritaires...) d'autres non (développement durable...) et qui ne sont donc pas de l'ordre des crédits d'animation.

Le rapport est un outil de qualité qui permet des analyses et un positionnement plus fort dans l'école et dans le mouvement sportif.

Vie des AS. Il semble que des éléments précédents n'apparaissent plus dur le module OPUSS. Question à revoir notamment pour procéder aux extractions nécessaires.

Statistiques : Nous sommes intéressés par la proposition de rapprochement des chiffres UNSS avec ceux de l'éducation nationale. Ces chiffres pourront nourrir des analyses lors des conseils départementaux.

Filles : certains lycées professionnels accueillent très peu de filles, et pour lesquels on ne peut avoir d'objectif de parité.

La question des zones rurales et des questions prioritaires : mettre en avant l'accessibilité, aller vers ces éléments pour une meilleure connaissance du sport scolaire.

AS en difficultés. Il n'y a pas suffisamment d'éléments pour mesurer la stabilité ou les évolutions qui permettraient de mieux déterminer l'origine des difficultés.

Pratiquants. Les chiffres sont très en dessous de la réalité. Dans l'outil on rentre les pratiquants réguliers et pas les occasionnels. Il faut rendre OPUSS plus souple ou proposer deux rubriques.

Les chiffres d'évolutions par sport sur plusieurs années constituent un outil d'aide aux formes de pratique à mettre en place, utile en départements et académies.

JO : les jeunes officiels district ne sont pas systématiquement rentrés, il faut motiver les animateurs à le faire pour valoriser le niveau district.

Santé : grosse inquiétude concernant les difficultés à recueillir les certificats médicaux.

Elue des AS P. Gianno

Sur la carte du taux de pénétration, l'académie de Nice est à plus de 21,56%, alors que les deux départements constitutifs sont à 18. (Page 17 de l'UNSS en chiffres)

P.9 du rapport sur les conseils départementaux et régionaux : demande de bilan du nombre de conseils qui se tiennent

P.22 : caractéristiques des AS : intéressant mais phrase à revoir pour plus de clarté

P.27 : ne pas joindre l'équitation aux activités artistiques et l'ajouter en page 44

JO: il serait intéressant de donner le pourcentage de JO en fonction des effectifs dans l'activité

Sponsors : projet de contact avec un fournisseur d'eau ?

AS en difficultés, du fait du rôle de président non tenu par exemple, mais qui ne connaissent pas les possibilités d'aides lorsqu'elles existent

Réponse L.Petrynka

- Vérification du taux de pénétration l'académie de Nice
- Le nombre d'instances tenues : oui si on possède le chiffre. Voir auprès de l'académie de Nice et Alpes-Maritimes en particulier
- Oui pour la reformulation de la page 22
- Pourcentage de JO par sport à déterminer pour l'année prochaine
- Orangina : effort particulier, goodies validés. Exclusivité sur l'ensemble des boissons, dont l'eau
- Fonds de solidarité. Quelques services n'avaient pas relayé l'information

Elue des AS - E. Sallanne

Il est Inquiétant que 30% des AS n'aient pas renseigné OPUSS, même si celui-ci n'était pas opérationnel. Le fait d'inscrire en ligne l'ensemble des compétitions y compris celles de district peut nous aider à avoir des chiffres beaucoup plus fins ; il fait cependant améliorer l'outil pour éditer des bilans, par exemple connaître les effectifs ULIS ou SEGPA autres que sur des opérations ponctuelles

Il y a eu un travail de commission élargie très intéressant sur le règlement intérieur, nous suggérons de faire de même pour OPUSS

Travail de la commission sport et mixité: il aurait pu être repris dans le rapport général.

Hors le projet de croiser les statistiques UNSS et éducation nationale, il serait intéressant d'étudier celles du mouvement sportif, par exemple sur les évolutions dans les fédérations des effectifs féminins.

Réponses

<u>C. Roussel</u>, DSI : tableau de bord à disposition des AS. Récupération des données l'année prochaine. Un outil est en préparation permettant de croiser les bases. En attendant les demandes spécifiques peuvent être formulées.

L. Petrynka

Le travail de la commission sport et mixité peut être un peu étayé (page 43).

<u>Madame Mouyon-Porte</u> (ministère des sports) : les fédérations doivent présenter leurs plans de féminisation, synthèse à disposition dès qu'elle sera prête.

Elue des AS - S. Apel-Muller

Le rapport est bien plus lisible que celui de l'année dernière avec plus de cohérence dans l'organisation des chapitres. La formule « jeune fille » a heureusement quasiment disparu

Taux de renouvellement : sur OPUSS on ne peut pas supprimer les élèves qui ne sont plus dans l'établissement. En conséquence le taux affiché est-il juste ?

Certificat médical : en page 64, dans les bilans et perspectives, accord sur la proposition « faciliter l'attribution du CM et améliorer le suivi médical des élèves sportifs en lien avec la médecine scolaire et les centres médico-sportifs municipaux ». Au demeurant quelles actions concrètes ? Les élus des AS s'inquiètent de l'éventualité de suppression du certificat médical. Certes dans certains territoires il est difficile de l'obtenir, mais c'est également le seul moment où un élève voit le médecin. La suppression pourrait avoir des conséquences en cas de problème grave. Quel intérêt à sa suppression et est-ce que le projet concerne toute les fédérations ?

Réponses

P. Dekeyser, directeur des sports: les chiffres de la page p. 81 sont fiables.

C. Roussel, DSI: à terme, on pourra suivre grâce à un identifiant le parcours d'un élève durant toute sa scolarité.

L. Petrynka: sur le suivi médical, les dispositions existent et nous les favorisons.

Elu des AS - G. Rodia

Chiffres différents entre le rapport général et l'UNS en chiffres : page 25 du rapport général sont annoncés 100 activités pratiquées pour 79 sports de référence, l'UNSS en chiffres annonce 98 pour 82

Taux de renouvellement. Déperdition annoncée en benjamins et cadets, illustration du changement de cycle. Il faut affiner ses chiffres sur la deuxième année de la catégorie, car les élèves ont tendance à renouveler leur adhésion lors de leur deuxième année dans l'établissement

Etonnement sur la participation aux Championnats de France : 1 AS sur quatre ?

Problème de chiffres à corriger. Page 25

Réponse

<u>- P. Dekeyser</u>, directeur des sports. Page 81 : liste des AS ayant participé aux CF. P. 82 : détail du nombre d'équipes par AS. Le chiffre de 2305 est exact. Une AS peut avoir participé à plusieurs CF.

- L. Petrynka: Taux de renouvellement: proposition de nous envoyer les chiffres que l'on doit intégrer pour affiner.

SNEP -S. Chabrol

Le rapport général 2012 – 2013 et « l'UNSS en chiffres » permettent de mesurer, au travers des résultats qu'ils affichent, l'engagement des élèves licenciés ainsi que l'activité quotidienne menée par tous les enseignants d'EPS qu'ils soient animateurs ou animatrices d'AS, coordonnateurs on coordonnatrices de district ou cadres de l'UNSS. Dans un contexte difficile (au plan économique, social et aussi scolaire), tous ces collègues ont continué à faire vivre cette dimension exceptionnelle du service public d'éducation qu'est le sport scolaire du second degré, consubstantielle de leur métier et de leur engagement au service de l'intégration et de la réussite scolaires des élèves.

Ces documents sont importants, et nous remercions la DN de l'UNSS pour le gros travail réalisé, qui aboutit à des outils essentiels pour donner à voir la réalité du sport scolaire du second degré : celui-ci est aujourd'hui le dernier lieu où s'exerce réellement – sur tout le territoire français - l'intervention de l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Education Nationale, pour contribuer à la démocratisation de l'accès à la pratique sportive volontaire des filles et des garçons scolarisés dans les collèges et les lycées (rappelons que les crédits sport pour tous ont baissé de 52% dans le budget du MJSEPVA.)

Mais, comme toujours, les statistiques nationales ne permettent pas de rendre compte du fourmillement et de la diversité des initiatives et de l'engagement quotidien de nos collègues.

A l'heure où les incitations à la résignation, à l'adaptation voire au renoncement sont florès, le SNEP-FSU est fier de partager avec tous les acteurs du sport scolaire toutes ses réussites, qui du district jusqu'au niveau national, permettent à toutes et à tous les licencié-e-s de se rencontrer dans le cadre de l'UNSS.

L'étude des documents nous a permis de faire parvenir à la direction nationale de l'UNSS remarques et propositions afin que, d'une part, les données livrées soient les plus exactes possibles et, d'autre part, que les propos tenus s'appuient sur une analyse aussi partagée que possible. Nous serons attentifs à ce que notre contribution se traduise concrètement dans le rapport final.

Nous constatons, pour nous en féliciter, la progression du nombre de licenciés, du pourcentage d'élèves qui s'engagent volontairement dans les AS, du nombre et du niveau de qualification des jeunes officiels (dont l'écart se réduit entre garçons et filles). Avec plus d'un million de licenciés, on peut affirmer une nouvelle fois que l'UNSS remplit son rôle de service public d'accès aux pratiques sportives volontaires des collégiens et des lycéens, qu'ils soient scolarisés dans des établissements ruraux ou dans des quartiers difficiles. Il est également intéressant de souligner qu'une AS sur quatre a envoyé une équipe au moins à un championnat de France, ce qui dénote - au-delà du « chiffre » - l'exigence et la qualité du niveau de pratique développées dans les AS scolaires.

C'est à l'aune de ces réussites et des conditions qui les ont permises qu'il nous revient collectivement d'observer et d'analyser les données qui traduisent difficultés voire, quelquefois, des renoncements. Avec l'ambition qui doit être affichée de tout mettre en œuvre pour que, les causes étant identifiées, soient élaborés les voies et moyens d'un nouveau dynamisme de l'AS. Et cela dans le cadre des orientations fixées par le Ministre de l'Education Nationale luimême concernant la place et le rôle du sport scolaire dans le second degré.

Nous avons relevé quelques données statistiques qui interpellent :

- une explosion du nombre de poussins / poussines (on passe de 182 licenciés à plus de 2 400 !). Serait-ce lié à l'affiliation des établissements de l'AEFE (qui scolarisent le plus souvent des élèves du premier et du second degré) ou à un autre phénomène ?
- la disparition de quelque 220 AS en 2 ans (154 en 2012, 66 en 2013), 1/3 public 2/3 privé. Elle peut s'expliquer, en partie, par le regroupement ou la fusion de quelques établissements (lycées et LP), mais aussi par le choix de certains établissements de ne plus s'affilier à l'UNSS pour des raisons purement financières. En effet comment ne pas faire le parallèle entre l'obligation du contrat licences (aménagé ou non) et la désaffection de ces AS sur les 2 dernières années ? Dans les EPLE publics, alors que l'affiliation est pourtant obligatoire, la carence en la matière laisse augurer l'aggravation des difficultés de fonctionnement des AS concernées.
- Une rechute dans les difficultés rencontrées en lycées et lycées professionnels que traduisent plusieurs indicateurs :
 - o La baisse sensible des licenciés dans les catégories juniors et surtout seniors en lycée et LP

o L'augmentation du nombre d'établissements publics où l'effectif licenciés par animateur d'AS est égal ou inférieur à 9.

Le SNEP-FSU renouvelle fortement sa demande pour que soit impulsée par le Ministère une politique volontariste afin de permettre dans tous les lycées et dans tous les LP la pratique sportive volontaire dans le cadre du sport scolaire. Alors que tous les indicateurs provenant du mouvement sportif traduisent une nouvelle dégradation de la pratique sportive des adolescents et des jeunes adultes, le système éducatif ne doit pas se satisfaire de constater cette réalité préjudiciable à tous points de vue (sportif et social, culturel et de santé publique).

Les difficultés engendrées par la réforme des rythmes qui prive parfois les AS d'installations sportives nous inquiètent.

- La baisse du nombre de sections sportives scolaires : après correction de probables erreurs (exemple, il n'est pas certain qu'il y ait eu 126 sections sportives scolaires « natation sportive » en Lycée Professionnel en 2011/2012), on peut estimer à environ 250 le recul. Et celui-ci porte essentiellement sur les collèges (- 175) et concerne massivement les sports collectifs.
- les filles repassent sous la barre des 40%. Même si on ne peut pas en conclure trop vite à une baisse puisque le nombre total de licenciés augmente, cela n'en est pas moins insatisfaisant. L'écart garçons-filles se creuse surtout à partir des juniores. Nous ne sommes toujours pas convaincus des effets « pastille rose » ou foot des princesses qui, pour nous, renforcent davantage des stéréotypes qu'ils n'incitent l'engagement des filles dans une pratique sportive et associative régulière.

Nous insistons pour que les difficultés constatées soient appréhendées avec la volonté politique et éducative d'en sortir : c'est aussi un enjeu de la refondation de l'école.

A propos des différentes parties du rapport général :

II - budget de l'UNSS

Nous constatons cette année encore la présence d'une partie budget dans ce rapport. Nous l'avions déjà souligné l'an passé, nous estimons que ce n'est pas nécessaire étant donné qu'un CA y est consacré chaque année et qu'il fait l'objet de documents spécifiques (budget réalisé et budget prévisionnel). D'autre part le budget est construit et présenté sur une sur une année civile alors que le RG porte sur une année scolaire.

Mais puisqu'il est repris, nous tenons à faire plusieurs remarques

- P8 <u>Programme</u>: dans les principes d'action de l'UNSS, le dernier point mentionne « la possibilité pour les AS de bénéficier d'un prix modéré d'adhésion grâce au contrat ». Nous contestons cette formulation qui est loin de refléter la réalité des situations. En effet, de plus en plus, c'est le contrat lui-même (les modalités de calcul) qui est à l'origine des difficultés financières des AS, qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à y être confrontées. S'il devient de plus en plus difficile d'assumer le contrat, la participation aux activités organisées par l'UNSS devient caduque voire jusqu'à être abandonnée par certaines AS qui n'ont plus les moyens de payer un bus pour se rendre sur les lieux de rencontres.
- P40: les produits de l'UNSS proviennent des recettes propres pour 40 % (licences et affiliations pour la majeure partie.) Ainsi, les licences apportent plus de 11M€ soit 200 000€ supplémentaires /à l'an passé quand, dans le même temps, la subvention de fonctionnement allouée par le MEN baisse de 1 million. Le SNEP demande que l'architecture du budget soit radicalement différente l'année prochaine, notamment la révision des modalités de calcul des contrats licences, avec retour possible au contrat accompagné, voire même aux licences individuelles.

III- le sport scolaire en mouvement

A propos de l'implantation des championnats de France

Afin de mettre fin à des rumeurs qui circuleraient, le SNEP tient à rappeler qu'il est favorable à l'accueil de CF par les académies ultramarines. La dimension programmatique est essentielle de façon à anticiper sur les coûts engendrés

qui doivent être maîtrisés afin de ne pas mettre en difficultés les AS qui pourraient y participer mais au contraire leur en faciliter l'accès.

IV – les actions en faveur du développement

P62: point Santé, 2) bilan et perspectives

Le 3^{ème} item de ce paragraphe aborde la question du certificat médical. Des annonces dans les médias font état d'une évolution du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. L'UNSS a-t-elle des informations sur cette question ?

Le SNEP s'est régulièrement exprimé sur les difficultés d'obtention de ces CM, difficultés qui ne doivent pas être un frein à la pratique. Néanmoins, ce que nous revendiquons ce n'est pas la suppression ou l'allongement de la validité de ce CM, mais bien un suivi médical régulier pour les licenciés UNSS. La piste consistant à impliquer les médecins de l'Education Nationale reste toujours d'actualité, à condition que l'Etat crée le nombre suffisant de postes pour exercer cette mission de service public de santé.

Réponse L. Petrynka

- Analyse partagée sur la baisse du nombre d'AS, les SSS etc.
- Poussins : erreurs de saisie, à enlever
- Filles : accord pour mise en place d'actes concrets, propositions sollicitées
- « prix modéré ». Formulation à proposer. Il s'agit du prix moyen, modéré, d'adhésion à l'AS
- Présentation budgétaire : selon l'impact de réintégration des cadres
- Bonne note est prise sur le soutien à l'organisation en outre-mer des CF. Vigilance budgétaires et informations très en amont des AS nécessaires

Réponse G.Waïss

Subvention 2014 et 2015. Il faut regarder ce qui sera maintenu sur le hors titre II

Santé scolaire : vraie problème de vacances de poste de médecins scolaires. Effort sur les assistants sociaux.

Mme Menez, PEEP

Demande du chiffre exact de VP parents, et d'adhérents parents

Filles et As en difficulté. Certaines AS mutualisent leurs activités et les créneaux horaires d'installations. Il serait intéressant de les comptabiliser pour exemple

CM : le CM est un frein à l'adhésion, mais risque d'adhésion sans CM. Concerne justement ceux qui ne voient pas régulièrement le médecin. Dommage qu'il n'y ait pas de médecins scolaires sur ce point et un suivi médical plus général.

Nos parents investis ne sont pas forcément VP et donc ne peuvent participer à la CNCE. Il faut travailler avec ceux qui souhaitent « ouvrir la porte » de l'AS

Réponse L. Petrynka

- VP parents : réf. Rapport général : en progression. Ils font l'objet d'une incitation auprès des académies, ils sont invités lors de la réunion nationale des chefs d'établissement. Objectif de réalisation d'un guide à destination des parents. le nombre de VP par académie est connu
- Nombre d'adultes licenciés. C'est un chiffre à intégrer
- Conventionnement inter-AS ou club local : le paramètre existe, peut être extrait.

M. Vincent, FCPE

Sur les 160 pages de rapport général, les parents sont cités 3 fois, ce qui reflète leur place au sein de l'UNSS. Il faut inciter les parents à entrer dans l'AS et expliquer le rôle et les activités de l'AS. Beaucoup ne savent pas qu'elle leur est ouverte. Notamment inviter les parents aux AG. Il faut préciser ce qu'on attend d'eux. L'objectif n'est pas un VP par AS mais l'implication des familles, VP ou non, car le sport scolaire est un outil de réussite.

Nous ne sommes pas pour la suppression du certificat médical. Une minorité n'a pas accès à un suivi médical. Il faut trouver des solutions pour l'établissement du certificat

Réponses L. Petrynka

Il faut une présence des parents équilibrée sans substitution aux enseignants. La circulaire est une première référence, le guide aura un rôle important. Il y a besoin d'explications au niveau local. Les rencontres avec les représentants locaux des parents sont à mettre en place

Elue des AS - E. Sallanne

Au niveau des rencontres il n'ya pas de recensement de parents accompagnateurs. Proposition de prendre des AS tests dans certaines académies pour rendre compte de la réalité de l'implication des parents

Réponse G. Waïss

Souhait du ministère d'une plus large place des parents à l'école, posée déjà par la réforme des rythmes scolaires au premier degré.

J-C. Pateyron, principal de collège

Veut rassurer les parents sur la préoccupation des beaucoup de chefs d'établissements à communiquer sur la question de l'AS et notamment de l'AG, via les documents de communication interne, la relation avec les associations de parents, le carnet de correspondance....

Elue de AS - J. Sels

Concernant les parents il se passe beaucoup de choses au niveau local sauf que, et en particulier en région parisienne, les parents ne sont pas disponibles pendant le temps scolaire. Il faut faire remonter les initiatives sur la liaison CM2 6ème qui englobe ce qui est réalisé avec les parents. Beaucoup de difficultés à faire venir les parents den ZEP. L'UNSS n'est pas seule concernée mais il faut réfléchir à une offre plus diversifiée

Vote du rapport général

Approuvé à l'unanimité

III Questions administratives et sportives

Nouveau décret

<u>L. Petrynka</u>: point sur le décret. Les instances de représentation des personnels sont consultées sur la situation à venir des cadres. Cette consultation se poursuivra lors du séminaire des DSR de Janvier, pendant lequel G.Waïss interviendra.

G. Waïss: la réforme du métier d'enseignant distingue ce qui relève du « face à élèves », rémunéré en HSA/HSE, du reste, rémunéré en indemnitaire. Un cadre placé auprès du DASEN ne pourra être éligible qu'à l'indemnitaire

SNEP-S. Chabrol

Souhait de réintégrer tous les cadres

Coordination de district serait bien inscrite dans les fiches métiers en préparation comme mission complémentaire au-delà des obligations de service donnant droit à indemnité

Elu des AS - G. Rodia

Lors du dernier CA avait été soulevée la question de l'utilisation de minibus que, dans beaucoup d'académies, les établissements possèdent. Des chefs d'établissement, en l'absence de clarification, se sont opposés à leur utilisation dans le cadre du sport scolaire. Nous souhaitons un courrier permettant de clarifier les questions de responsabilité sur la question

L. Lejeune, DNA

Pour l'UNSS, pas de changement sur les différentes communications à ce sujet notamment dans le guide des chefs d'établissement. Pas de spécificité en matière de responsabilité sur les véhicules administratifs, conforme au droit commun. Il convient de vérifier l'application des garanties d'assurance. Il n'est pas forcément utile qu'une circulaire soit publiée sur cette question

SNEP-S. Chabrol: difficultés financières des AS et des districts

Il n'est pas une Assemblée Générale, un Conseil d'administration sans que le SNEP-FSU dénonce la dérive qui consiste à augmenter sans cesse la contribution des AS et des familles au budget de fonctionnement de l'UNSS. En 5 ans (de 2009 à 2013), la part des recettes provenant des affiliations et de l'achat des licences est passée de 67,1% à 81,5%! Dans le même temps, les subventions ministérielles (Education nationale et Sports) allouées à l'UNSS ont régressé, leur apport passant de 29,3% à 15,4% du budget ...

Depuis 3 ans, l'augmentation du prix de la licence (+ 23,5%), la modification du paramètre de calcul du contrat, la suppression de la licence individuelle ont abouti à assécher les caisses de nombreuses AS. En prenant, comme exemples, les établissements « médians » (500 élèves pour un collège, 700 pour un lycée et 400 pour un LP), il apparaît que, pour l'ensemble des 3 dernières années, la contribution financière des AS a augmenté de 1 236 € pour le collège (soit +35,8%), de 738 € pour le lycée et de 453 € pour le LP!

Cette situation est aggravée par l'attitude de certains chefs d'établissement qui refusent que l'EPLE attribue une subvention à l'AS.

Pour le SNEP-FSU, le budget 2014 de l'UNSS doit être construit sur des bases nouvelles.

C'est pourquoi le SNEP-FSU formule des propositions :

1- Rehausser sensiblement les subventions ministérielles allouées pour le fonctionnement de l'UNSS.

Pour le budget 2013, par rapport à l'année précédente, les aides des ministères de l'Education nationale et des Sports ont été amputées de plus de 1,1 million d'€ (soit une baisse de 33%). On parle là hors salaires des cadres. Nous demandons que, dans un premier temps, la subvention du MEN allouée pour le fonctionnement de l'UNSS soit rétablie à son niveau de 2012 (soit 2 443 447 € contre 1 349 988 € en 2013). La somme ainsi dégagée doit notamment permettre de réduire la contribution financière des AS et des familles au budget de l'UNSS.

2- Réduire la facture payée par les AS

- stopper l'augmentation systématique (+ 2,5% chaque année) du prix des licences,
- redéfinir la conception et les critères des contrats

Les contrats « licences masses » ont été créés à l'origine dans l'esprit de la prime au dynamisme : plus on a de licenciés, moins les licences coûtent à l'achat pour l'AS. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et le contrat est devenu la règle pour toutes les AS.

Le contrat « normal », de par les modalités de calcul, ne remplit plus cette fonction. Il est de fait devenu une contrainte pour les AS et source de difficultés financières. Les caisses de nombreuses AS sont vides. Le SNEP fait des propositions.

Cette réflexion doit intégrer la question d'un éventuel retour à la possibilité du contrat accompagné ou d'achat de licences individuelles. Il serait, en effet, contreproductif d'ajouter des difficultés financières aux difficultés de fonctionnement de certaines AS.

- 3- réexaminer le montant des crédits attribués à l'animation sportive et aux compétitions départementales et régionales et les modalités de leur attribution.
- 4- mettre fin au détachement des cadres UNSS et affecter ceux-ci à l'Education Nationale.

Les économies qui seraient réalisées doivent permettre d'abonder la subvention de fonctionnement à l'UNSS.

Sans attendre, et *pour l'année scolaire 2013/2014* en cours, *des mesures doivent être immédiatement prises pour qu'aucune AS ne se trouve en situation « d'exclusion de fait » de l'UNSS*. Ainsi, il convient que soit officiellement donné mandat aux cadres UNSS (DSD et DSR) d'examiner avec chaque AS concernée le niveau possible de l'engagement financier pour l'achat des licences : cela doit notamment inclure, dans l'attente que soient redéfinies de nouvelles règles, la possibilité de remettre en cause le contrat appliqué l'an passé.

Je ne reviens pas sur le fonds de solidarité, sauf pour affirmer que celui-ci ne saurait régler l'ensemble des difficultés.

Elue des AS-J. Sels

Présidence d'AS. Beaucoup de chefs d'établissement demeurent engagés mai la consigne du SNPDEN a mis en difficulté de nombreuses AS et il y a encore des soucis après celui de l'affiliation, de participation ou de refus de signer des demandes de subvention.

Nous rappelons notre attachement à cette présidence, notamment parce que grâce à elle, le projet d'AS est un élément fort du projet d'établissement

Des recteurs ont pris des initiatives par voie de note mais d'autres le refusent. Pourrait-on envisager une incitation au plan national ?

Réponses - G.Waïss

La circulaire sera l'application du décret et fera un certain nombre de rappels. La crise est passée. Le ministre a rassuré les chefs d'établissement, notamment sur les questions de responsabilité et de gestion.

SE/UNSA - Y. Chandivert

Ce n'est pas parce que les chefs d'établissement ont suivi le mot d'ordre du SNPDEN qu'ils sont opposés au sport scolaire, bien au contraire

Je ne suis pas sûr que nous soyons sortis de l'audience tous rassurés ; il s'agit bien d'un problème juridique. Nous attendons les suites au tragique accident d'escalade survenu récemment pour savoir si le chef d'établissement sera inquiété en tant que chef ou président de l'AS

Le SE comprend l'action menée par le SNPDEN, qui interroge sur ces questions depuis 10 ans et réclame une refonte des statuts. A sa connaissance cette action n'a pas entravé les activités du sport scolaire.

Réponse – G. Waïss

Nous sommes un Etat de droit, avec séparation des pouvoirs

Le législateur fait la loi, l'exécutif l'applique. Avec cette interprétation, il n'y a pas de risque pour un chef d'établissement d'être président d'AS. Reste le pouvoir judiciaire, qui « dit » le droit. Si au terme d'un contentieux, le juge devait interpréter différemment la situation, alors nous changerions.